

N° D'ORDRE : 2019-067

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 29*

Date de convocation : 19 Mars 2019

SEANCE DU 25 MARS 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19h12, participe à compter du point n°15) – M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à Mme MONTAGNE Françoise - Mme DEFAUX Catherine à M. MARIN Michel - Mme DEMIERRE Colette à M. HOEHN Gérard - Mme BALS Fabienne à M. BOUVIER Rémy - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROUSSEAU Brigitte – Mme LEVY Séveryn à M. PAPINIO Raoul.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

28 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Il dispose également que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire explique que la commune a acquis les biens suivants :

Désignation du bien	Localisation	Identité du Cédant	Identité de l'acquéreur	Montant
Acquisition de la propriété Fliche Bergis	Avenue Fliche Bergis – Pin Rolland	EPFR PACA	Commune de Saint-Mandrier	900 000 € + 10 103.36 € de frais de notaire
Acquisition de la poste du Village	7, Rue Anatole France	SCI BP Filiale de la poste	Commune de Saint-Mandrier	300 000 € + 3 000 de frais de notaire
Acquisition d'une place de parking	2, Bd Sainte Asile	Saint Mandrier Pin Rolland	Commune de Saint-Mandrier	4 000 € + 578.54 € de frais de notaire

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, une convention multi-site a été signée avec l'Etablissement Public Régional PACA.

Il est précisé que l'EPFR a acquis pour le compte de la commune la propriété Ardissonne – Crosnier située Chemin des Roses pour un montant de 5 150 000 €.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018 ;

PREND ACTE

- Que les prescriptions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont bien été accomplies en cette séance par Monsieur le Maire ;
- Que la présente délibération et les tableaux correspondants seront annexés au Compte Administratif de 2018.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 mars 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT